

interview

Antoine Jammes membre de l'association Meydia a été élu conseiller municipal d'opposition



Antoine, qui es-tu ?

Je suis arrivé dans la région grenobloise en 1980, attiré par son environnement montagnard. Mon premier poste professionnel chez Merlin-Gerin devenu Schneider-Electric fut à Meylan. J'ai évolué dans cette entreprise dans différents postes et sur de nombreux sites grenoblois.

Je suis Meylanais depuis 2003, attiré par la qualité de vie dans cette commune. Depuis 1980, je me suis intéressé aux problèmes de déplacements dans notre agglomération et j'ai très rapidement pris des responsabilités dans l'association ADTC (Association pour le Développement des Transports en Commun, des voies cyclables et piétonnes), jusqu'à en devenir président pendant plus de dix ans.

J'ai également été membre du Conseil de Développement de la Métro, instance de concertation regroupant des acteurs de la société civile où j'animais la commission Aménagement du territoire, Temps et Mobilité.

Comment vas-tu t'organiser au sein du conseil municipal ?

Je siège au sein d'un groupe de sept élus d'opposition, le groupe AIMEylan du nom de la liste sur laquelle nous nous sommes présentés aux élections municipales : Alternances et Initiatives citoyennes de gauche et écologistes.

Je prends le relais des deux élus d'opposition du groupe MeyDIA qui siégeaient lors du mandat précédent Monique Fraysse et Philippe Vauquois.

Avec les élus et le conseil d'administration de MeyDIA nous discutons des différents dossiers avant chaque conseil municipal afin qu'ils puissent préparer leurs interventions. J'ai trouvé ces débats intéressants et ils ont été une bonne école pour appréhender les enjeux communaux et la politique de façon concrète.

Y a-t-il eu "passation de pouvoir" ?

Oui, Monique m'a donné tous ses dossiers bien classés. J'étais impressionné !! Heureusement que j'étais venu avec mon vélo équipé d'une carriole... Nous l'avons bien remplie !

Comment vois-tu les six années à venir ?

Je participerai à la commission municipale « urbanisme, travaux et environnement » et je serai également présent comme administrateur à la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) qui gère le projet de redynamisation de l'Inovalée.

Je sais que je pourrai profiter de l'expérience des anciens élus mais j'attache beaucoup d'importance à pouvoir continuer à échanger avec les membres de MeyDIA et à débattre avec eux de la politique municipale conduite par la majorité.

Le mandat qui s'annonce risque d'être difficile mais passionnant avec notamment le passage de notre agglomération en métropole en 2015. Cette transformation est une véritable opportunité pour créer une "Métropole de projets" qui permettra de mettre un terme au "village gaulois" qu'est aujourd'hui notre commune, dans l'intérêt de l'ensemble des habitants de notre grande agglomération, dont ceux qui vivent et/ou travaillent sur Meylan.

Et nous sommes toujours en attente de la décision de la justice concernant notre maire actuel Madame Tardy. Le verdict pourrait changer la donne au niveau du conseil municipal.

Que défendras-tu dans ce mandat ?

Ce qui nous rassemble à MeyDIA : la solidarité, la participation citoyenne à la vie politique, le respect de notre environnement, le sens de l'intérêt général mais aussi la tolérance et le respect.

Ce sont les fondements du rassemblement de citoyens qu'est notre association. Nos différences sont notre richesse et notre force !

la Métro

Election à la Métro

Le vendredi 25 avril s'est déroulée l'élection du président de la Métro. Avec l'agrandissement du périmètre de la Métro à 49 communes, les élus communautaires sont au nombre de 124.

Lors de l'élection du 23 ou 30 mars, vous avez également élus les conseillers communautaires qui sont pour Meylan : MC Tardy, JC Peyrin et P.Cardin.

Sept groupes d'élus ont été constitués :

- le groupe "Rassemblement" regroupant des élus d'EELV, Parti de Gauche, réseau citoyen - 28 élus
- le groupe "Agir pour un développement intercommunal solidaire" - regroupe des élus des "petites" communes" - 27 élus
- le groupe "pour une autre agglomération" - 24 élus
- le groupe "Pour une agglomération solidaire et citoyenne" (PS et apparentés) - 24 élus

en bref

Mme Tardy : "je serai le maire de tous les Meylanais"

Phrase lue dans le dernier numéro du journal municipal « Meylan ma Ville », reçu dans vos boîtes à lettres.

Nous avons cherché dans ce numéro, en vain, la page d'habitude réservée à l'expression politique et dans laquelle l'opposition peut (un peu) s'exprimer.

Cela augure mal de l'avenir...

Fermeture du Centre des Arts ?

Nous apprenons de façon officieuse que la municipalité aurait décidé de ne plus accueillir d'expositions d'artistes au Centre des Arts.

Cette très belle salle, aménagée spécialement pour cet usage, serait affectée à une autre utilisation. Les expositions auraient désormais lieu dans la chapelle du Clos des Capucins. Très beau site en effet pour accueillir des œuvres d'art mais mal aisé d'accès et moins bien situé

- le groupe "Communes et démocratie" (PCF) - 11 élus
- le groupe "non inscrits - société civile" - 9 élus
- le groupe "Front National" - 2 élus



C'est Christophe Ferrari, maire de Pont de Claix, qui a été élu au 2ème tour de scrutin par 80 voix, contre 29 voix pour JD Merillod Blondin maire de Corenc, candidat de la droite et du Centre, 2 voix pour C. d'Ornano (Front National), 12 votes blancs et 1 vote nul.

Le vote des Vice-Présidents sera réalisé lors du prochain conseil communautaire, avec ou sans la présence de Mme Tardy, absente lors de l'élection du Président.

car excentré. Les artistes, outre le fait qu'ils regrettent de perdre une si belle salle redoutent une baisse très sensible de la fréquentation du public. Une décision surprenante et qui à ce jour n'a fait l'objet d'aucune discussion avec les utilisateurs...



1, imp des Saraméjous
38240 Meylan
ISSN 1243-7530
www.meydia.org

Directeur de la publication :
Philippe Schaar

Adhérez à meydia

Jeune ou chômeur : 5 € Individuel : 24 € Couple : 38 €

Nom

Adresse

chèque à l'ordre de meydia à envoyer à A. Rousseau, 18, chemin des Buisses



>>> retrouvez l'ensemble de l'actualité sur notre site internet www.meydia.org

démocratie

Vigilance et Mobilisation !



Le dimanche 30 mars au soir, les Meylanais étaient fixés. Marie-Christine Tardy, maire sortante était réélue et s'apprêtait donc à entamer un troisième mandat. Mais rien du plébiscite qu'elle avait annoncé puisque seuls 46 % des Meylanais lui ont accordé leur confiance.

La campagne électorale s'est déroulée avec pour toile de fond les ennuis judiciaires de la maire sortante, les déchirements de la majorité, les règlements de comptes. Difficile dans ces conditions de parler du bilan des treize années de mandat de Madame Tardy.

Un bilan que nous n'hésitons pas à qualifier de médiocre : endettement massif, caisses de la commune vides, démographie en berne, urbanisation anarchique, démocratie bafouée. Le Meylan que Madame Tardy revendique comme un « modèle », ce Meylan qui confère à ses habitants une qualité de vie remarquable, ne lui doit pas grand-chose... Des quartiers comme les Buclous ou les Béalières dont chacun s'accorde à dire que ce sont des réussites, ont été réalisés sous des municipalités de gauche.

Face au bilan de Madame Tardy, un autre choix s'offrait aux Meylanais pour les six années à venir avec les propositions de l'équipe d'AIMEylan (Alternances et Initiatives citoyennes de gauche et écologistes), une liste citoyenne, loin de la politique politicienne, soudée autour d'un projet pour la commune qui avait été élaboré depuis deux ans au sein d'ateliers participatifs. Dommage, peu

de voix ont manqué, mais c'est ainsi et le vote des Meylanais doit être respecté.

C'est à présent vers demain qu'il faut se tourner. Madame Tardy élue d'une si courte tête (54% des Meylanais ont voté contre elle) saura-t-elle être le maire de tous les Meylanais ? Continuera-t-elle à gouverner Meylan de façon autoritaire et opaque privant ses concitoyens de tout débat autour des grands projets et des enjeux à venir pour la commune ? Qu'en sera-t-il des associations, et en particulier des unions de quartier si peu écoutées ?

Nous appelons toutes les forces de gauche et écologistes à la vigilance et à la mobilisation. Requalification d'Inovalée, avenir du terrain PLM, les dossiers à venir sont majeurs. Les Meylanais ont le droit de donner leur avis et de peser sur les décisions qui seront prises.

A MeyDIA, association regroupant des habitants ayant des valeurs de gauche et écologiques, sans appartenance à des partis politiques, nous continuerons à nous faire l'écho de tous ceux qui ne se reconnaissent pas dans la politique de la majorité actuelle. A informer nos concitoyens au travers de notre journal. A être un acteur de la vie politique de la commune. A avancer nos propositions. Pour une ville plus solidaire, plus durable, plus ouverte, plus démocratique.

Bien à vous
Philippe Schaar
Président

Les dossiers de la commune

la commune

Elections municipales : les résultats

Au 1er tour :

Tendance	Tête de liste	Voix	% voix
Liste Union pour un Mouvement Populaire <i>Le Parti de Meylan</i>	Marie-Christine Tardy	3 554	40,48 %
Divers Gauche <i>Alternance et Initiatives citoyennes de gauche et écologistes</i>	Philippe Cardin	3 382	38,52 %
Divers droite <i>Réagir pour Meylan</i>	Michel Bernard	1 842	20,98 %

Nombre d'inscrits : 14 296

Nombre de votants : 9 075

Taux de participation : 63,48%

Au 2ème tour :

Tendance	Tête de liste	Voix	% voix
Liste Union pour un Mouvement Populaire <i>Le Parti de Meylan</i>	Marie-Christine Tardy	4 367	46,56 %
Divers Gauche <i>Alternance et Initiatives citoyennes de gauche et écologistes</i>	Philippe Cardin	4 104	43,75 %
Divers droite <i>Réagir pour Meylan</i>	Michel Bernard	908	9,68 %

Nombre d'inscrits : 14 296

Nombre de votants : 9 581

Taux de participation : 67,01%

L'abstention au 1er tour a été de 36,52%, soit plus que la moyenne française (36,45%). Au 2ème tour ce taux est tombé à 33% (36,3% moyenne nationale).

L'analyse des votes par bureau montre un clivage dans la commune avec un vote très majoritaire pour la liste de MC Tardy sur le Haut-Meylan et deux bureaux de Charlaix-Maupertuis.

Par rapport aux résultats de 2008, MC Tardy est en net recul (elle avait obtenu 52,98% soit 4635 voix) alors que la gauche écologiste progresse (36,86% soit 3225 voix). Malgré ses récents démêlés avec la justice et sa mise en examen, MC Tardy a bénéficié de la prime au sortant tandis que le contexte national a manifestement joué en défaveur de la liste de gauche et écologiste avec un vote sanction envers la gauche et une forte abstention.

Une nouvelle équipe de Conseillers d'opposition



A l'issue des élections du 23 et 30 mars 2014, la liste AIMEylan a obtenu sept représentants au conseil municipal.

Philippe Cardin (géophysicien 48 ans) et Marie-Odile Novelli (formatrice 61 ans) sont les deux seuls conseillers qui « récidivent » pour un nouveau mandat. Ils apporteront leur expérience aux cinq nouveaux conseillers :



- Méлина Herenger (cadre administratif 37 ans)
- Auréliе Alfonsi (ingénieur microélectronique 35 ans)
- Christel Refour (professeur de collège 45 ans)
- Christophe Batailh (auto entrepreneur 49 ans)
- Antoine Jammes (chef de projet 56 ans)



En direct du Conseil Municipal



Et en l'occurrence, le dimanche 6 avril, Madame Tardy s'est fait voter les pleins pouvoirs...

Le maire de Meylan peut à présent procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change sans discussion et vote au sein du conseil municipal.

Pourtant la Chambre régionale des Comptes au vu de l'analyse de la gestion de la commune sur la période 2005-2011, recommandait dans les conclusions de son rapport en 2012 (page 76) de « définir de façon stricte la délégation de pouvoir en matière d'emprunts et d'instruments financiers et d'établir une procédure spécifique d'information de la commission des finances pour les conventions d'emprunts, emprunts, tirages et contrats d'échanges comportant une structure à risque... » Cette délégation qui intervient dans un contexte où la commune est lourdement endettée fait donc fi de ces préconisations...

Le maire de Meylan peut prendre toute décision concernant la préparation des marchés et des accords cadre, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 2 millions d'euros.

Des travaux importants pourront donc être lancés à nouveau sans débat au sein du conseil municipal comme ce fut le cas pour l'extension de la Maison de la Musique qui n'a jamais été discutée en conseil. Les élus de l'opposition ont proposé un amendement visant à limiter le plafond à 200 000 €, amendement refusé !

Le Maire de Meylan peut exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code l'urbanisme sans l'accord du conseil municipal.

Pourtant les conditions de la vente du terrain PLM montrent combien un débat en conseil municipal aurait été utile...

Le maire de Meylan peut décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.

Là encore en lieu et place d'un débat démocratique au conseil, c'est de décisions autoritaires dont il faudra se satisfaire.

PLM : un énorme gâchis !

La situation actuelle

Schneider Electric est implanté sur le site de PLM depuis de très nombreuses années.

Cette entreprise va abandonner ce site d'ici deux à trois ans, ainsi que celui de M4 situé dans Inovalée.

700 et 800 personnes travaillent aujourd'hui sur le site de PLM, un site d'environ sept hectares avec deux immeubles de bureaux et plusieurs petits bâtiments dont un restaurant d'entreprise.

En fin d'année 2013, l'entreprise Schneider Electric a vendu ce site à un promoteur pour un prix d'environ 17M € (information donnée par Mme Tardy au cours de la campagne électorale).

Ce promoteur va certainement construire des logements sur ce site... mais pas dans l'immédiat. Il faut que l'entreprise Schneider-Electric déménage, mais il faut aussi que ce terrain devienne constructible. Deux obstacles seront à lever pour cela : attendre la fin des travaux sur les digues (projet Isère amont qui permettra de protéger toutes les zones urbanisées situées entre Pontcharra et Grenoble à hauteur de la crue bicentennale) pour la partie du terrain qui est en zone inondable, et surtout modifier le PLU (Plan Local d'Urbanisme), cette zone étant aujourd'hui une zone à vocation économique.

Il est probable que la majorité actuelle fera le nécessaire pour que le PLU soit rapidement modifié pour répondre aux attentes du promoteur.

Lors du conseil municipal du 6 avril 2014, c'est sans surprise que Marie-Christine Tardy a été élue maire. Plus étonnant sont les délégations qu'elle a fait voter par la majorité municipale qui lui confèrent désormais différents droits d'agir sans avoir besoin de l'autorisation du conseil municipal, la seule obligation étant d'informer le conseil municipal... a posteriori.

Certes les délégations du conseil municipal au maire sont inscrites dans le code général des collectivités territoriales (article L2122-22) mais dans des limites qui sont à fixer par le conseil municipal.

Le choix de l'équipe Tardy

La mairie de Meylan aurait pu préempter ce terrain et l'acheter, ce qui lui aurait donné toute latitude pour aménager cette zone et en faire un nouveau quartier, relié au quartier des Buclos.

Certes, emprunter 17M€ n'aurait pas été facile pour notre commune déjà lourdement endettée. Il existe pourtant un outil pour porter ce type d'opération : l'EPFL (voir encadré).

L'EPFL a-t-il été contacté sur ce dossier par Madame Tardy ? Pressée de questions sur ce sujet pendant la campagne, Madame Tardy a répondu qu'elle avait rencontré dans un couloir un élu de cet établissement, qui lui avait expliqué que ce serait difficile. Certes... personne n'est prêt à investir 17M€ sans dossier sérieux et construit. Mais ce dossier n'a jamais été présenté à l'EPFL car Madame Tardy et Monsieur Peyrin son premier adjoint ont préféré laisser les clés de cette opération à un promoteur privé.

Si la municipalité avait eu une vision stratégique, elle aurait anticipé et travaillé sur ce dossier bien en amont car le projet de déménagement de Schneider Electric ne date pas d'hier.

Un autre choix aurait été possible

Ce site est stratégique, car il est au cœur de notre ville :

- en bordure des avenues de Verdun et du Vercors, situé entre les quartiers des Buclos et de la Revirée.
- à mi-chemin entre les quartiers des Ayguinards (commerces, Hexagone...) et de Grand-Pré (mairie, piscine...)
- très bien desservi par les transports en commun et le réseau de pistes cyclables.



Avec les constructions déjà réalisées de l'autre côté du chemin des sources, il aurait été d'une taille suffisante pour construire un nouvel éco-quartier mélangeant activités économiques (une partie des bâtiments existants pourrait être conservée), logements, services, espaces publics, aires de jeux pour les enfants... Par exemple le restaurant d'entreprise actuel aurait peut-être pu être réutilisé avec une nouvelle fonction (salle communale ? autre ?) Cela aurait été l'occasion de démarrer la réflexion sur ce nouveau quartier avec les habitants au sein d'un atelier d'urbanisme participatif.

D'autre part, la municipalité Tardy a laissé se construire plusieurs programmes de logements sur l'avenue de Verdun, sans projet d'ensemble et sans réfléchir à la requalification de cette avenue qui constitue une frontière dans Meylan. La construction de cet éco-quartier (et celui de la faculté de la pharmacie), aurait été une nouvelle (et dernière ?) chance de requalifier cette avenue.

Nul doute que les élus de la majorité organiseront avec le promoteur des réunions de concertation où les habitants pourront discuter de la couleur des peintures extérieures, et sans doute négocier la réduction de un étage des immeubles pour garder la vue sur Belledonne... Mais quelle belle occasion manquée !

L'EPFL du Dauphiné

L'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné a été mis en place en 2002. Créé pour répondre aux besoins de logements dans l'agglomération grenobloise, son périmètre s'est étendu à celui de la région grenobloise ; il agit par exemple sur le Pays de St Marcellin.

L'EPFL est un outil au service des collectivités locales. Il est sollicité par celles-ci lorsqu'elles ont un projet d'aménagement lourd. L'EPFL sert de portage financier, achète les terrains pour la durée de l'opération, jusqu'à la revente de celui-ci à la collectivité ou au bailleur/constructeur. La durée de ce portage est d'en moyenne 5 à 9 ans.

En 10 ans, l'EPFL a participé à la construction de 900 logements. Aujourd'hui, 2000 logements à construire ou en cours de construction sont dans son portefeuille. En 10 ans, l'EPFL a fait 130M€ d'acquisitions.

Quelques exemples d'interventions de l'EPFL :

- plusieurs opérations le long de la ligne E de tramway : 900 logements
- La Tronche : 106 logements
- Meylan (avenue de Verdun) : 107 logements
- Varces : 1ère phase de construction d'un nouveau quartier avec 150 logements...

